

VILLE DE LA FERTE-BERNARD
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 28 juin 2023

Date d'affichage 28 juin 2023

Nombre de conseillers

en exercice 29

présents 18 + 11 procurations

votants 29

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217201326-20230704-DEL_23_07_04_05-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/07/2023

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS

Le QUATRE JUILLET à Vingt heures,

Le Conseil Municipal de la Ville de La Ferté-Bernard, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni aux Halles Denis Béalet, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier REVEAU.

Etaient présents : M. Didier REVEAU, Mme Cécile KNITTEL, Mme Christiane VAN RYSSEL, M. Laurent PHILIBERT, M. Eric PAPILLON, Mme Sylvie SEQUEIRA, M. Dominique MORANCE, Mme Françoise PELLODI, M. Carl GUILLEMIN, Mme Marie-Hélène TROUILLOT, M. Emmanuel BOIS, M. Lionel COUTEMANCHE, Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN, Mme Bénédicte MARCHAIS, Mme Edith ALIX, M. Nicolas CHABLE, M. Christophe BISI, Mme Olivia JAMAIN,

Excusés :

M. Thierry BODIN,	(Pouvoir donné à M. Nicolas CHABLE),
Mme Catherine CHANTEPIE	(Pouvoir donné à S. SEQUEIRA),
M. Franck POTAUFEUX	(Pouvoir donné à D. MORANCE),
M. Gérard GUESNE	(Pouvoir donné à C. KNITTEL),
M. Emmanuel VIGNERON	(Pouvoir donné à E. PAPILLON),
Nicolas GUILLARD,	(Pouvoir donné à L. PHILIBERT),
M. Gaëtan THOMAS	(Pouvoir donné à D. REVEAU),
Mme Delphine LETESSIER,	(Pouvoir donné à B. MARCHAIS),
Mme Marie DENONELLE	(Pouvoir donné à F PELLODI),
Mme Audrey MAMONTEIL	(Pouvoir donné à Ch. VAN RYSSEL),
Mme Sophie DOLLON,	(Pouvoir donné à E. BOIS).

Il a été, suivant les prescriptions de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

M. Lionel COUTEMANCHE a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

DEPÔT DE DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE LA DRAC
CONCERNANT LE PROJET D'ÉDUCATION ARTISTIQUE

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le dispositif « Contrat Local d'Éducation Artistique et Culturel » piloté par le Pays Perche Sarthois et porté par la Direction Régionale des Affaires Culturelles,

Vu le rapport du Maire.

Considérant que le Centre culturel Athéna propose un projet d'éducation artistique en lien avec la saison culturelle et la programmation du spectacle jeune public **Quand est-ce qu'on danse ?** de la compagnie Toumback.

Considérant que le thème est la découverte des percussions corporelles :

- Rencontre avec les œuvres : découverte du spectacle *Quand est-ce qu'on danse ?*
- Rencontre avec les artistes et professionnels de la culture : atelier de percussions corporelles avec l'équipe artistique de la compagnie et en collaboration avec les professionnels du pôle de pratiques artistiques L'ESCAL/ EMM.
- Apport d'éléments de connaissance de l'histoire des arts : découverte des styles musicaux et des instruments.
- Restitution et valorisation : création d'un accompagnement rythmique et chorégraphique sur une musique, une chanson.

Considérant qu'à ce titre le pôle culturel souhaite répondre au cahier des charges du CLEAC et déposer un dossier de demande de subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles.

Après en avoir délibéré,

AUTORISE le dépôt d'un dossier de demande de subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles.

DIT qu'il sera transmis à la DRAC un compte-rendu financier de la subvention accordée, ainsi qu'un compte rendu qualitatif dans les 6 mois qui suivent la fin de l'exercice comptable pour lequel la subvention a été attribuée.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte, tout document, relatif à cette décision.

A l'unanimité des membres votants,

Voix pour : 29

Voix contre : 0

Abstention : 0

Pour Copie conforme
Le Maire,
Didier REVEAU